

## LES + DE LA FORMATION À MEYMAC

- Des formateurs expérimentés issus du milieu professionnel.
- Un centre de formation au cœur d'un massif forestier mixant feuillus et résineux, à la jonction de 3 stations arborées (PNR et gorges de la Dordogne, piedmont du Massif central, forêt limousine).
- Un centre de formation avec accès à un centre de ressources, un atelier technologique, salles informatiques, ateliers, hébergement et restauration.
- Nombreux équipements : tronçonneuses et débroussailleuses.
- Une formation pratique sur chantiers réels.
- Des partenariats reconnus par la profession.
- Validation de 2 diplômes.
- Validation du certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST).
- Validation Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).
- Notre centre est habilité pour la formation et l'évaluation au permis tronçonneuse européen (ECC) – Devis sur demande.

**Hébergement et restauration** : possibilité d'accès au restaurant scolaire et chambre à l'Ecole Forestière, ou hébergement extérieur. Nous contacter pour obtenir une liste des offres d'hébergement.

**Déposer un dossier de candidature :**  
<https://cfppahautecorreze.ymag.cloud/index.php/preinscription/>



CFPPA-OFA  
DE HAUTE-CORREZE



**CFPPA-OFA de Haute-Corrèze**

**Site de Meymac**

Rue de l'Ecole Forestière

19250 MEYMAC

05.55.46.02.00

[cfppa.meymac@educagri.fr](mailto:cfppa.meymac@educagri.fr)

**CFPPA-OFA de Haute-Corrèze**

**Site de Neuvic**

Rue de l'Agriculture

19160 NEUVIC

05.55.46.02.00

[cfppa.meymac@educagri.fr](mailto:cfppa.meymac@educagri.fr)

**WWW.EPL-HAUTE-CORREZE.FR**



CFPPA-OFA  
DE HAUTE-CORREZE

MEYMAC  
NEUVIC

## BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE Bûcheron

Formation certifiante de Niveau 3 - RNCP39064

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 1<sup>er</sup> janvier 2024



**Objectif : acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour réaliser des opérations de récolte de bois à l'aide d'outils manuels et thermiques portatifs (abattage, façonnage, débroussaillage, etc.) et assurer l'entretien quotidien et la réparation de son matériel.**

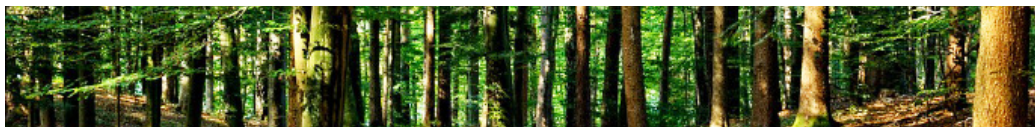
Au terme de la formation, l'apprenant.e doit être capable de :

- Développer son identité professionnelle de bûcheron
- Réaliser des travaux d'abattage manuel sur un chantier de récolte de bois
- Réaliser des travaux de façonnage manuel sur un chantier de récolte de bois
- Réaliser des travaux manuels de débroussaillage forestier
- Réaliser des travaux d'entretien courant du matériel forestier portatif
- Réaliser des travaux de régénération d'un peuplement
- Réaliser des travaux de mise en place d'une plantation
- Réaliser un abattage directionnel avec une assistance mécanique



Descriptif du centre  
et chiffres clés de la  
formation :





## CONTENU DE LA FORMATION

- Travaux forestiers manuels : bûcheronnage, façonnage, débroussaillage, remise en état du chantier
- Entretien courant des matériels
- Mise en œuvre des activités complémentaires, de diversification ou spécialisées, de l'activité de bûcheronnage : travaux de régénération d'un peuplement, plantations artificielles sur une coupe rase, abattage d'un arbre avec une assistance mécanique
- Organisation quotidienne de son travail

## MODALITÉS DE FORMATION

### Alternance

Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage - 75 % en entreprise / 25 % en centre

### Formation professionnelle continue

En alternance - 70 % en entreprise et mise en situation professionnelle / 30 % en centre

### Durée

Formation complète :

- formation professionnelle continue : 1343 heures en centre de formation et en milieu professionnel
  - formation en alternance : 3491 heures en centre de formation et en milieu professionnel
- Réduction de parcours possible.

### Méthodes mobilisées

Cours théoriques illustrés en salle,  
Mises en situation professionnelle en atelier et sur le terrain,  
Sorties pédagogiques,  
Pédagogie de l'alternance (centre/entreprise),  
Utilisation d'un livret de l'apprenant obligatoire,  
Dialogue régulier entre formateur et maître d'apprentissage / tuteur avec *a minima* 1 visite de suivi par le formateur,  
Développement de l'autonomie de l'apprenant.e.

### Validation

Certification professionnelle organisée et délivrée en Unités Capitalisables (UC) équivalentes à des blocs de compétences. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Toutes les UC font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle et doivent être validées pour prétendre au titre. Les UC peuvent être acquises indépendamment.

*Des adaptations de parcours sont possibles (durée, contenus) après positionnement (entretiens, tests ou mises en situation professionnelle) et remise le cas échéant de pièces justificatives (diplômes par exemple). Possibilité de passerelles en cours de formation.*

## CONDITIONS D'ACCÈS

**Public/profil** : toutes personnes majeures disposant de bonnes aptitudes physiques ; permis de conduire souhaité.

**Personnes en situation de handicap** : nous contacter pour une évaluation personnalisée de l'accessibilité du site et de cette formation. [Réfèrent handicap : marc.detrax@educagri.fr](mailto:marc.detrax@educagri.fr)

### Prérequis :

- avoir 18 ans au moins lors du passage des UC ;
- fournir un certificat médical de non-contre-indication ;
- diplômes et expériences conformes aux exigences (des dérogations sont possibles) ;
- satisfaire aux conditions de sélection (entretiens, test) ;
- être éligible à l'alternance et signer un contrat si cela est la modalité choisie ;
- dossier d'inscription complet.

## CONDITIONS TARIFAIRES

**Tarif de référence** : en attente

**Coût pour le bénéficiaire** : 0 € pour les personnes éligibles aux contrats d'apprentissage ou de professionnalisation (formation financée par l'employeur), ainsi que pour les personnes éligibles aux contrats de formation continue financés par la région. Pour les autres cas, des financements, aides et/ou facilités de paiement sont possibles, nous consulter pour un devis personnalisé.

**Frais pédagogiques spécifiques** : EPI – équipements de protection individuelle (à la charge de l'employeur pour les apprenant.e.s en contrat d'alternance).

**Aides financières** : Pour les personnes en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage : OPCO de l'entreprise d'accueil.  
Pour les demandeurs d'emploi ou jeunes suivis par la mission locale : Région Nouvelle-Aquitaine.  
Autres profils : nous contacter pour plus d'informations.

**Rémunération** : Selon statut et âge du demandeur. Nous contacter pour plus d'informations.

## POUR INTÉGRER CETTE FORMATION

**Date d'entrée en formation** : septembre (en centre).

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement. Pas de délai d'accès si des places sont disponibles.

**Période de réception des dossiers de candidature** : toute l'année.

En savoir plus :



## APRÈS LA FORMATION

Accès aux métiers de :

- Bûcheron.ne sylviculteur.trice

*Formations complémentaires proposées sur le site de Meymac*

- Brevet Professionnel : Responsable de chantiers de bûcheronnage manuel et de sylviculture
- Brevet Professionnel : Responsable de Chantiers de bucheronnage manuel et de débardage
- Formations courtes professionnalisantes